



son mari refuse de reconnaitre leur enfant

Par **fanfan22130**, le **04/05/2009** à **10:14**

Bonjour, j'ai besoin de conseil pour ma fille qui est séparée de son mari depuis plusieurs mois et attend leur bébé. Son mari ne veut pas accepter cet enfant, refuse de le reconnaître, de payer une pension alimentaire et ne veut pas qu'il porte son nom de famille (c'est pourtant bien son enfant).

Est-ce que ma fille a le droit de donner à son bébé son nom de jeune fille ? Est-ce que son mari aura toujours un droit d'exercer son autorité parentale si il ne signe pas les papiers à la mairie à la naissance ? Merci de bien vouloir nous conseiller. Pour le moment aucune démarches de divorce n'a encore été faite car ma fille est sans ressource sauf une allocation parent isolée, elle vit chez moi faute de logement et est de plus malade et doit rester au repos total jusqu'à la fin de la grossesse.

Je remercie sincèrement toutes les personnes qui voudront bien nous aider à régler cette triste situation.